

COMMUNE DE L'HOME-CHAMONDOT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

Date de convocation : 15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de L'HOME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, S. HESLOUIS, E. TIREL, S. AIGNAN, L. MURGIA, E. FORESTIER, J-M LEDUC.

Conformément au Code des Communes M. C. LORGERIE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Monsieur Le Maire demande leur approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte administratifs 2019,*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2019 du budget principal,*
- *Approbation du compte de gestion 2019,*
- *Vote d budget primitif 2020,*
- *Vote des taxes directes locales pour 2020,*
- *Nomination correspondant : Sécurité routière, CNAS, ministère de la défense, SAGE,*
- *Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directes (CCID),*
- *Questions et informations diverses.*

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Brillhault, comptable du trésor, qui est venu présenter les comptes administratifs, comptes de gestion et budgets.

Monsieur Brillhault explique la composition d'un budget scindé en 2 blocs : le fonctionnement et l'investissement.

Il informe que le coefficient d'intégration fiscal de la commune à la C.d.c. des Hauts du Perche est d'environ 70 % contre une moyenne nationale de 40%. Cela explique un transfert important des compétences communales et de la fiscalité s'y rapportant.

N°20-020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Compte administratif de l'année 2019.

Vu : - le CGCT et notamment ses articles L.612-12, L.612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- l'instruction budgétaire M.14,
- les rapports du Maire et du Trésorier.

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LEVESQUE Kathryn, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

FUNCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	410 249.00 €
	Réalisé :	93 919.92 €

Recettes	Prévus :	156 083.00 €
	Réalisé :	137 628.14 €
Excédent reporté 2018 :		254166.62 €
Résultat de clôture (excédent) :		297 874.84 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévus :	133 426.00 €
	Réalisé :	101 189.56 €
	Reste à réaliser :	3 000.00 €
Recettes	Prévus :	45 805.00 €
	Réalisé :	16 073.28 €
	Reste à réaliser :	16 058.00 €
Excédent reporté 2018 :		92 337.32 €
Résultat de clôture (excédent) :		7 221.04 €

Résultat global (excédent) : 305 095.88 €

N°20-021 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 : Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales
- l'instruction budgétaire et comptable M14
- les rapports du maire et du Trésorier

Considérant : - qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le trésorier,
- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :
- D'ADOPTER le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2019.

N°20-022 : AFFECTATION DU RESULTAT du Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales
- l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section d'exploitation :

- un résultat de clôture de l'exercice 2018	254 166.62 €
- un résultat positif pour l'exercice 2019	43 708.22 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	297 874.84 €

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2019	7 221.04 €
- un solde des restes à réaliser 2019	13 058.00 €
- soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020
- au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020
- le solde au compte 002 (résultat reporté) 297 874.84 €

Adoptée à l'unanimité.

N°20-023 : Vote des taxes directes locales pour 2020 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la simulation de la fiscalité pour l'année 2020 en cas de maintien des taux d'imposition 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer de maintenir le taux des taxes comme suit :

- Taxe du Foncier Bâti 7.23 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 15.69 %

Le montant des produits attendus est de 17 298 €.

N°20-024 : BUDGET PREVISIONNEL 2020 : Budget Principal

Monsieur le Maire propose le BP 2020 de fonctionnement puis d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

		BP 2020
011	Charges à caractères générales	75 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	27 570.00 €
014	Atténuation de produits	2 790.00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 870.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	125 230.00 €
66	Charges financières	Néant
67	Charges exceptionnelles	150.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	148 188.00 €
022	Dépenses imprévues	6 000.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	279 568.00 €
023	Virement à la section d'investissement	149 116.00 €
042	Amortissements	3 576.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	152 692.00 €
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	432 260.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2020
70	Produits de services, domaine, ventes	500.00 €
73	Impôts – taxes	30 075.00 €
74	Dotations et participations	90 811.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	9 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	130 386.00 €
77	Produits exceptionnels	4 000.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	134 386.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	134 386.00 €
002	Résultat reporté 2019	297 874.00 €
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	432 260.00 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	173 500.00 €
	Total des dépenses d'équipement	176 400.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €
020	Dépenses imprévues	2 000.00 €
	Total des dépenses financières	3 500.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	179 900.00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	179 900.00 €

SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES

		BP 2020
13	Subventions d'investissement	16 058.00 €
	Total des recettes d'équipement	16 058.00 €
10	Dotations, fonds divers	2 429.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00 €
	Total des recettes financières	3 929.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	19 987.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	149 116.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 576.00 €
	Total recettes d'ordre d'investissement	152 692.00 €
001	Résultat reporté 2019	7 221.00 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	179 900.00 €

Votes : pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0

Nomination correspondant :

Sécurité Routière : **Monsieur Jean-Michel LEDUC.**

CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) :

- *Collège des élus* : est désignée **Madame Sandra AIGNAN**
- *Collège des agents* : est maintenue **Madame Nathalie EON**
- Madame Françoise ROBINEAU assure toujours les fonctions de correspondante.

Ministère de la défense : *Monsieur Eric FORESTIER*

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : **Monsieur Christian LORGERIE**

N°20-025 : DESIGNATION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur Le Maire précise que l'article 1650 du code général des impôts précise en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants doit être dressée par le Conseil Municipal, et six commissaires de chaque liste seront retenus par l'administration.

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne :

COMMISSAIRES TITULAIRES

LEVESQUE Kathryn
LORGERIE Christian
CHANTEPIE Stéphanie
HALBERSTADT Wolf
HESLOUIS Sandra
TIREL Ernest
AIGNAN Sandra
FORESTIER Eric
LEDUC Jean-Michel
MURGIA Laurence
RIOLLET Michel
BONHOMME Geneviève

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

LEYS Eric
GROUT DE BEAUFORT Vincent
LECOQ Dominique
COLLIN Didier
EON Nathalie
CHANDEBOIS Jean
HELOUA Aline
BAY Franck
JEHAN Monique
AUBIN Dominique
CATINCHI Marjolaine
FORT Jean-Claude

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Diagnostic énergétique :

Monsieur Le Maire propose à la commission des travaux de rencontrer M. Nicolas THUILLIER, technicien énergie au Te61. M. THUILLIER a réalisé un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux (hormis les logements communaux). La date retenue pour cette réunion est le lundi 6 juillet 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze-cinq minutes.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
20-020	Compte administratif 2019 : Budget Principal	02/07/2020
20-021	Adoption du compte de gestion 2019 : Budget Principal	02/07/2020
20-022	Affectation du résultat du Budget Principal	02/07/2020
20-023	Vote des taxes directes locales pour 2020	
20-024	Budget prévisionnel 2020 : Budget Principal	02/07/2020
20-025	Désignation membres Commission Communale des Impôts Directes	